

## CONSEIL DE FACULTE

Procès-verbal de la séance du 15 juin 2020

---

### Ordre du jour :

#### ORDRE DU JOUR

1. Informations du Doyen
2. Approbation du PV du 03/04/2020
3. Modification des statuts (vote électronique)
4. Budget rectificatif
5. Tarifs IEJ (Examen d'accès au CRFPA)
6. Bourses IdEx
7. Liste des matières pour les étudiants Erasmus
8. Renouvellement convention double-diplôme avec Zurich
9. Convention de partenariat entre l'Institut d'Etudes Judiciaires de la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion et la Direction Interrégionale de la Police Judiciaire de Strasbourg
10. Liste des chargés d'enseignements vacataires 2019/2020

### ECHANGE PAR VISIOCONFERENCE DU 15/06/2020 – 10H00

#### Etaient connectés :

##### Membres de droit et invités :

Madame Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU, doyen de la faculté de droit, de sciences politiques et de gestion.

Madame Bénédicte GIRARD, vice-doyen Licence Droit

Monsieur Bruno TRESCHER, maître de conférences, chargé de mission Master AES

Monsieur Daniel AEBY CCI Alsace Eurometropole

**PV approuvé le 14 septembre 2020**

Madame Arlette LIGÉY, responsable administrative

Madame Laure LANDSPURG, responsable administrative adjointe en charge de la scolarité

Membres élus :

Collège A

Madame Peggy DUCOULOMBIER, Monsieur Raphaël ECKERT, Madame Jocelyne LEBLOIS-HAPPE, Monsieur Etienne MULLER, Madame Ariane PERIN-DUREAU, Madame HAGUENEAU-MOIZARD, Madame Aude BOUVERESSE ;

Collège B

Madame Catherine BIERENT, Monsieur Arnaud DURANTHON, Madame Christel SIMLER, Monsieur Patrice HILT, Sabrina MRAOUAHI, Magalie NORD-WAGNER

Collège BIATSS

Madame Astrid HATT, Monsieur Nicolas KELLER

Collège Usagers

Monsieur Pierre MAHLER (Médiadroit)

Monsieur Raphaël LAURAIN (Médiadroit)

Monsieur Jean-Philippe JUNG (UNI)

Personnalités extérieures :

Monsieur Thierry GHERA président du tribunal de grande instance de Strasbourg,  
Laurent RITTER, représenté par Me Alexandre BRUMPTER

1. Informations du doyen

Madame le Doyen rend hommage aux 3 enseignants récemment décédés :

- Le Professeur François BABINET, ancien Doyen de la Faculté (1985-1990), avait eu une attention toute particulière à la filière AES dont il avait souhaité la promotion. Il était agrégé d'histoire du droit et des institutions, et avait été membre du jury au concours de 1987. Il était spécialiste de droit du travail et historien du droit. Il avait également dirigé l'Institut du travail. Il était un fin connaisseur des arts modernes : la faculté conserve quelques œuvres d'une exposition d'art contemporain qui avaient été alors exposées.
- Le Professeur Marcel THOMANN. Professeur d'histoire du droit et des institutions il était spécialiste de l'histoire des idées politiques et notamment de Christian WOLFF dont il a étudié l'œuvre philosophique et pratique. Ses recherches font en effet référence dans le domaine de l'étude de l'influence du philosophe

**PV approuvé le 14 septembre 2020**

allemand sur l'Encyclopédie et la pensée juridique du XVIIIème s., dont il était aussi un spécialiste. Le Pr Thomann, tout au long de ses recherches a dévoilé les relations entre droit naturel et droit coutumier. Le Pr Thomann avait également travaillé sur les juristes strasbourgeois du début du XXème s. Il était aussi reconnu pour ses travaux consacrés notamment à l'histoire des institutions en Alsace. Il avait dirigé le centre de recherche d'histoire du droit et des institutions.

- Professeur Frédérique GRANET, professeur en droit privé et sciences criminelles. De renommée internationale, éminente spécialiste de droit des personnes, de droit de la famille et de droit comparé, elle avait dispensé ses enseignements à la faculté entre 1984 et 2017. Très attachée au lien entre la formation et la recherche, elle a dirigé le Centre de droit privé fondamental (1998-2017) et le Master de droit de la famille (2005-2017) qu'elle avait créé. Engagée dans la vie institutionnelle de la faculté, elle a exercé les fonctions de présidente de la section de droit privé (1998-2003) et de vice-doyen chargé des examens et de la scolarité (1997-2002). A l'université Robert Schuman, de 2006 à 2008, elle a été vice-présidente de la CEVU (ancienne CFVU) et, à l'université de Strasbourg, vice-présidente de la formation initiale et continue (2009-2012), puis vice-présidente déléguée à la recherche (2013-2017).

Madame le Doyen propose une minute de silence pour rendre hommage aux collègues disparus.

Madame le Doyen souhaite faire un point sur les examens à distance :

Les jurys de licence ont eu lieu. Les résultats en licence seront publiés fin d'après-midi. Ceux de Master 1 sont prévus au début de la semaine prochaine.

Le rattrapage se déroulera à compter du 22 juin. Dans ce contexte particulier, dans cette configuration singulière, il a été nécessaire de veiller à ce que chacun fasse preuve de bienveillance comme cela a été dit et rappelé plusieurs fois lors des précédents conseils.

En ce qui concerne les conditions de la rentrée universitaire, un groupe de travail au niveau de la faculté sera constitué afin de réfléchir aux différentes hypothèses pouvant être mises en place. C'est avec beaucoup de prudence qu'il faut travailler puisque les informations disponibles conduisent à aller vers des solutions qui mêleraient présentiel et distanciel. Si début juin il a été dit que la distanciation physique ne serait pas à prendre en considération, la circulaire du 11 juin semble imposer la distance d'1m, ce qui n'est pas sans effet sur les conditions d'enseignement d'autant qu'aucun lieu supplémentaire ne sera mis à la disposition de la faculté. D'une manière générale, la faculté souhaite promouvoir autant que cela sera possible le présentiel. En effet, si le distanciel peut être envisagé comme un complément, un accessoire, rien ne pourra remplacer l'enseignement en présentiel. Aussi tout sera entrepris pour maintenir l'enseignement en présentiel. Néanmoins les consignes sanitaires qui seront en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre seront appliquées. L'anticipation est ici un exercice délicat.

Le distanciel auquel il serait possiblement nécessaire de recourir en raison des mesures sanitaires, nécessite un certain nombre d'équipements informatiques ; cela suppose aussi que l'université mette à disposition des moyens susceptibles de permettre la connexion des étudiants qui suivraient les enseignements à distance. Une fois que les informations requises auront été portées à la connaissance de la faculté, des échanges auront lieu notamment avec les étudiants à ce sujet, représentés par les élus au conseil et les présidents des associations AED, Club AES et Médiadroit.

En matière d'outils numériques, pour le moment l'université souhaite privilégier le seul outil BBB. Un certain nombre de difficultés apparaissent et sont identifiées notamment sur le nombre de connexions. Ces difficultés ont été portées à la connaissance de l'université qui a dit prendre les dispositions nécessaires pour y remédier. Le groupe de travail va encore se réunir pour revenir sur certains points à partir de la circulaire du 11 juin.

**PV approuvé le 14 septembre 2020**

## 2. Approbation du PV du 03/04/2020

Madame le Doyen demande à ce que la remarque de Mme HATT et de M. KELLER soit prise en compte notamment l'ajout de leurs noms dans la rubrique des personnes connectées.

## 3. Modification des statuts (vote électronique)

Directement en lien avec les événements récents, Madame le Doyen propose la modification des statuts visant à permettre le vote électronique. Ce dispositif existait déjà, de manière très circonscrite dans les statuts de la faculté. L'université a néanmoins demandé à ce que l'organisation de webconférence soit expressément envisagée. Par conséquent, des modifications aux articles 12 et 13 sont soumises au vote des membres du conseil.

Monsieur Mahler propose que l'on précise le caractère exceptionnel du recours au distanciel dans les statuts.

Madame le Doyen indique que l'on peut le préciser mais la formulation proposée permet de rester relativement large. Elle ajoute qu'il n'est pas ici question d'organiser des webconférences de manière ordinaire. Dès que les conditions sanitaires le permettront, les réunions en présentiel se dérouleront à nouveau de manière ordinaire. Le système de webconférence restera un système exceptionnel dans la mesure où le présentiel ne sera pas possible.

Madame le Doyen propose alors la formulation suivante : « Le conseil peut se réunir physiquement ou, quand les circonstances l'imposent, à distance par un système de webconférence » dans l'article 12.

## 4. Budget rectificatif

Madame le Doyen indique que les rectifications de ce budget sont très étroitement en lien avec les événements auxquels la faculté est confrontée.

Madame Ligey propose un ajustement des crédits DRT1 initialement prévus pour les travaux du second étage glissent sur le DRT3 pour un investissement en matériel informatique, notamment en équipement d'ordinateurs pour les enseignants. Des recettes supplémentaires liées à la réforme de l'apprentissage à hauteur de 78 969 euros ont été perçues sur le DRT3. Avec la réforme de l'apprentissage, le versement des recettes s'effectuait par 2/3 de janvier à août et 1/3 pour septembre-décembre. Cette année, le CFAU a versé les 2/3 avec les 50% de l'année 20/21. Les encaissements sont donc rattachables à 2020.

## 5. Tarifs IEJ

Madame le Doyen précise que les tarifs ont été soumis très tardivement ce dont elle prie les membres du conseil de bien vouloir l'excuser. Ces tarifs sont inchangés par rapport à l'année précédente.

Monsieur Hilt précise que le maintien des droits spécifiques qui s'élèvent à 400€ par étudiant depuis quelques années permet de fonctionner correctement.

Monsieur Hilt évoque l'organisation de l'examen d'entrée au CRFPA. Il s'agit d'un examen national, les dates, les sujets, les barèmes sont nationaux. Le ministère a souhaité maintenir la session d'examen en présentiel du 1<sup>er</sup> au 5 septembre, les épreuves auront lieu tous les après-midis avec un respect strict des gestes barrières et des distances. Cinq amphithéâtres ont été réservés et une trentaine de surveillants seront mobilisés.

## 6. Bourses IDEX

**PV approuvé le 14 septembre 2020**

Madame le Professeur Ducoulombier indique que, comme chaque année, une liste des étudiants proposée à la bourse index de l'université fondée sur les résultats des étudiants est soumise au conseil de faculté, plus intéressante que la bourse erasmus. Compte-tenu des circonstances, une liste principale ainsi qu'une liste de réserve très importante ont été établies. Le risque de d'annulation de départ en mobilité des étudiants est possible. Cette liste est donc potentiellement encore amenée à évoluer.

#### 7. Liste des matières pour les étudiants Erasmus

Madame le Professeur Ducoulombier indique qu'une liste est adoptée chaque année pour le choix des matières proposées. Il se peut que nous puissions ajouter une matière (cours en anglais délivré à distance par Sylvie Pierre-Maurice, Monsieur et Madame Nord). Si ce cours devait être accepté par l'université, il serait possible de l'ouvrir aux étudiants entrants en échange international.

#### 8. Renouvellement convention double-diplôme Zurich

Madame le Doyen précise qu'il s'agit d'une extension de la convention puisque le renouvellement de celle-ci interviendra l'an prochain.

Madame le Professeur Ducoulombier ajoute que le dossier est suivi par Monsieur DE RAVEL D'ESCLAPON. La convention avec Zurich arrivant à échéance, le choix s'est porté sur une lettre d'extension puisque Zurich est en train de revoir son offre de formation en profondeur d'ici l'an prochain. Pour permettre la continuité de l'accueil des étudiants, le choix a été fait d'une lettre d'extension pour un an avant le renouvellement l'an prochain de la convention.

#### 9. Convention de partenariat entre l'IEJ et la Direction interrégionale de la police judiciaire de Strasbourg

Madame le Professeur Leblois-happe indique que l'objectif est d'offrir un cadre juridique pour les étudiants inscrits dans le nouveau DU à la rentrée. Ce DU prévoit un stage de 15 jours et cette convention prévoit un accueil cadré des étudiants.

Madame le Doyen souligne les bonnes relations avec l'institution partenaire et la volonté de la Faculté de contribuer davantage à l'insertion professionnelle des étudiants. Elle remercie vivement le partenaire qui a ainsi accepté de se joindre à la formation des étudiants.

#### 10. Liste des CEV 2019/2020

Madame le Doyen, au terme de l'année, nous présentons aux membres du conseil les noms des intervenants vacataires qui sont intervenus tout au long de l'année.

Madame le Doyen remercie sincèrement de la présence et de la disponibilité manifestée ; cette séance étant la dernière de l'année universitaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h45.

Le Doyen,  
  
Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU

**PV approuvé le 14 septembre 2020**